



Convention Collective Nationale ferroviaire **Farandou, garde ta CCN, nous, on veut le Statut pour tous !**

Le mouvement social d'une puissance inégalée depuis des décennies continue d'évoluer sous différentes formes dans le pays et permet au monde du Travail d'avancer de clarification en clarification ; sur la réforme des retraites, mais pas que... Les lignes que celui-ci fait bouger à tous les niveaux — dans la continuité du mouvement dit « *des gilets jaunes* » — sont remarquables.

Ainsi, le patronat s'est vu prendre à revers sur l'accord de branche *Classification et Rémunération* qui vient d'être dénoncé. Si sa colère a été immédiatement palpable, il n'est pas encore si sûr qu'il ait bien mesuré la situation. Car dans les faits, ils ne nous font plus peur et le chantage à la « *politique de la terre brûlée* » ne peut plus fonctionner.

Après trois conflits majeurs en moins de six ans, après le « *mouvement des 56 jours* », les cheminots sont toujours debout, lucides, déterminés et dans le combat. Nous ne nous laisserons jamais détourner de notre objectif : la généralisation du statut dans toute la branche !

Le détour pour en arriver là a pu paraître long, mais l'éclaircissement est là. Aujourd'hui, les cheminots sont à poil : plus de Statut pour les nouveaux embauchés, rien pour les ex-contractuels, des accords de branche inexistantes ou ridicules — comme le champ d'application. Finalement, il ne nous reste plus que... le Statut !

La classe dominante croyait-elle que nous allions lui faire un chèque en blanc et mettre de côté ce conquies majeur en l'abandonnant au profit d'une CCN à « *négocié* » avec elle ? Tout miser sur cela eût été une trahison et nous aurait menés dans une impasse.

Il est important de remarquer que toute privatisation d'entreprises publiques, de Service Public s'accompagne de la fin du statut particulier de leur personnel, et ce n'est pas pour rien ! Dit autrement, une *Société Anonyme* avec uniquement du personnel à statut serait très contre-productive d'un point de vue capitaliste.

Ensuite — et ce qui explique notamment le point précédent —, le statut permet de réduire de manière très conséquente le lien de subordination. Ainsi, le salarié à statut ne rend pas de comptes à des employeurs ou des actionnaires, mais aux usagers eux-mêmes et à toute la société. C'est avant tout des devoirs que lui impose ce statut avant de lui concéder en contrepartie des droits. Mais ce n'est pas l'objectif d'une Convention Collective Nationale !

En résumé, abandonner le statut reviendrait à abandonner le Service Public !

D'ailleurs, cela faisait des années que des cheminots vivaient comme une discrimination le fait de ne pas pouvoir être intégré à statut quand ils avaient plus de 30 ans ; les protections du statut pour défendre les intérêts du Service Public et s'opposer aux lubies de petits malfrats dans les directions étaient bien intégrées par tous. C'est d'autant plus visible aujourd'hui.

Le « *Tous au Statut* » — même après 30 ans — comme préalable à une généralisation de celui-ci pour toute la branche n'a jamais été autant d'actualité. Et plus qu'un but, c'est avant tout un moyen pour réunifier le système ferroviaire, comme l'a déjà montré l'histoire.

Dans cette période bouillonnante autour des retraites, nous pourrions aller plus loin en élaborant **un statut du producteur** transversal et interprofessionnel. Ce dernier pourrait permettre d'en finir avec les employeurs, le lien de subordination, et mettre en place une grille de qualification pour un salaire à vie, même en retraite !